



TRACT AUX CHEMINOTS

A Dunkerque, le 29 mars 2024

TRAIN

Délogement & problèmes de RHR

Le mardi 26 mars dernier, plusieurs ASCT Voyages de la résidence de Dunkerque ont subi des délogements lors de leur RHR PNO, d'autres ont eu des soucis sur d'autres lieux de RHR... Ces agents ont fait valoir leurs droits, malgré les tensions engendrées par la situation...

La CGT a donc déposé une DCI afin de clarifier la situation pour tous, agents et direction, sur la position que tient la direction par rapport à la réglementation en vigueur.

Nous avons été reçus par le manager production train et la RHR direction du service. Après que nous soyons revenu sur la situation, les représentants de la direction nous ont exposé la saturation du parc hôtelier dans la région (congrès FNSEA sur la Cote) ainsi qu'un loupé dans la réservation des chambres dans l'outil Galac'si. Sur ce dernier point, ils nous ont expliqué que la problématique était solutionnée et qu'un pointage des RHR avait été fait, que tout était conforme jusqu'au 6 juillet prochain pour la commande des chambres des agents. Ils nous ont rappelé qu'en cas de délogement, la proximité du lieu de RHR prévu était la priorité mais que c'était ORFEA qui impose les lieux de couchage.

Nous avons cherché des explications sur les raisons des délogements et sommes en désaccord avec la direction sur les aléas opérationnels qu'ils ont évoqué car eux considèrent qu'un délogement pour raison de non-réservation de chambre en temps et en heure rentre bel et bien dans le cadre d'un aléa opérationnel ! Nous considérons à juste titre qu'un aléa opérationnel concerne tout événement qui impacte la circulation des trains et non la façon qu'a l'entreprise de gérer son organisation. Nous sommes donc en désaccord sur ce point.

De plus, nous avons démontré en séance que les commandes modifiées des agents étaient non réglementaires : amplitudes dépassées, temps forfaitaires non respectés, RHR inférieur à 9h, augmentation du risque routier, QVT dégradée... La direction campe sur ses positions, rejette la faute sur les agents et les considère responsable de la situation.

Une problématique s'est déroulée le même jour sur le site de Calais où un ASCT de DKQ était prévu de dormir au Métropole de Calais, alors que ce lieu de couchage n'est sensé ne plus être utilisé par l'Axe TGV Nord depuis octobre 2023 à la suite à l'engagement de la direction pris en CSSCT. Les représentants de la direction n'étaient pas au courant de cette situation et ont réaffirmé en séance qu'aucun RHR ne devait se faire dans cet hôtel, que le lieu de couchage utilisé était l'Ibis Style de Calais ou l'Ibis de Coquelles. Cependant nous ne sommes pas dupe et avons alerté la direction sur le fait que les agents étaient régulièrement forcés de dormir au Métropole malgré cet engagement...

Un autre point dans la dci concernait les modifications de JS et la non-conformité des JS graphiquées dans Pacific avec la maquette du roulement qui est non tenue à jour dans les résidences. Le process mis en place par la direction se cantonne à la modification de Pacific et l'appel de l'agent pour l'aviser. Ce process n'est en aucun cas conforme à la réglementation en vigueur qui ne prévoit pas de temps lors du service d'un ASCT pour consulter Pacific ou la boîte mail professionnelle. Nous avons rappelé que Pacific n'était pas un outil de commande mais un appui, et qu'il ne devait en aucun cas se substituer à l'humain !

LA CGT CONTINUERA DE SE PORTER AUX COTES DES AGENTS FACE AUX ABUS DE LA DIRECTION



Place de l'Île Jeanty - 59140 Dunkerque

Tél. : 06 04 50 16 05

Courriel : dunkerque.cgtcheminots@gmail.com